COLLECTIVITE DE CORSE

RAPPORT
N° 2024/075/CP

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 AVRIL 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

DUMANDA DI SCONTU PARZIALE NANTU À A PIGIONE DI L'ASSOCIU "A RINASCITA DI U VECHJU CORTI", AFFITTUARIA DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA, I LUCALI SENDU CHJOSI PER TRAVAGLI D'URGENZA

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU LOYER À L'ASSOCIATION "A RINASCITA DI U VECHJU CORTI", LOCATAIRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE, EN RAISON DE LA FERMETURE DES LOCAUX POUR TRAVAUX D'URGENCE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport soumis à votre approbation a pour objet la demande de remise gracieuse du loyer au profit de l'association « A rinascita di u vechju Corti », locataire de la Collectivité de Corse à la Caserne Padoue à Corti.

Le 31 janvier 2023, l'association a signalé un danger au niveau d'une dalle qui menaçait de s'effondrer dans les locaux occupés. Les locaux ont été fermés pour des raisons de sécurité. Un diagnostic et des travaux ont été diligentés jusqu'au 15 mai dernier, date à laquelle les locaux ont été à nouveau en état d'accueillir le public.

Durant toute cette période, l'association a été contrainte d'occuper d'autres locaux et de trouver des solutions temporaires pour l'accueil du public. Par ailleurs, elle a également dû annuler des activités et reporter des projets. Ainsi, elle a subi une baisse notable d'activité ayant un impact direct sur son budget et notamment ses ressources.

C'est pourquoi, compte tenu des conséquences de ces travaux sur ensemble des activités par la non-occupation prolongée de ces bureaux, elle sollicite l'exonération partielle des loyers de ces locaux situés dans le bâtiment Padoue de la Citadelle de Corti dont la Collectivité de Corse est bailleur.

Aussi, conscient des réelles difficultés rencontrées par cette association lors de cette période de fermeture des locaux, je vous propose de leur octroyer une remise partielle du montant des loyers dus à la Collectivité de Corse sur l'année 2023 correspondant à la période de février à mai inclus, ce qui représente la somme de 3 056,60 €.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous les actes afférents à cette remise.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.